

Demande d'aide à l'installation des personnels (AIP)

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Situation personnelle	Locataire (Agent DGAC ou Météo France)	Conjoint – concubin – partenaire PACS
Nom : M., Mme		
Nom de Jeune Fille		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille	Célibataire	Marié(e)
	Divorcé(e)	Veuf (ve)
	Union libre / Vie maritale	Pacsé(e)
Nombre d'enfants à charge		
Nom, prénom et date de naissance des enfants ou autre personne <u>fiscalement à charge</u>		
Enfant reconnu handicapé	Oui Non	
Coordonnées professionnelles de l'agent DGAC / Météo France : Service d'affectation : Téléphone et/ou mail :		
Coordonnées personnelles : Téléphone et/ou mail		

Adresse précise du logement faisant l'objet de la demande (N°, rue, code postal, ville,...)	
---	--

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et atteste qu'il s'agit :

- (1) De ma première affectation à la DGAC ou à Météo-France en Ile-de-France, en province, dans un DOM ou une COM
- (1) De ma première mutation de province, d'un DOM ou d'une COM vers l'Ile-de-France
- (1) De ma première mutation de l'Ile-de-France vers la province, un DOM ou une COM
- (1) De ma première mutation de province, d'un DOM ou d'une COM vers la province, un DOM ou une COM (avec au minimum un changement de département d'affectation)

Fait à

Le / /2019

Signature de l'intéressé(e)

(1) cocher la case correspondante

Toutes les pièces justificatives indiquées dans la note doivent être jointes au dossier

MONTANTS DE L'AIP A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2019

Ressources prises en compte :

Le montant du revenu imposable de l'année N-2 (ex : revenu imposable de 2017 pour une demande déposée en 2019).

	Tranches du quotient familial	
	jusqu'à 19 348 €	Au-delà de 19 348 €
AIP Ile de France/PACA	1 157 €	-
AIP Province (hors PACA)/DOM	809€	-

Calcul du quotient familial :

Revenu imposable année N-2 [1]

_____ = QUOTIENT FAMILIAL

Nombre de personnes composant le foyer fiscal [2] = le nombre de parts

[1] Après abattement, la mention « Revenu imposable » est portée sur l'avis d'imposition.

[2] Le nombre de personnes composant le foyer fiscal est apprécié en fonction des indications portées sur l'avis d'imposition fourni, excepté en cas de naissance ou décès survenus dans l'intervalle et notifiés sur la photocopie du livret de famille.

Cas de majoration de parts :

- Une majoration de **0,3** part est attribuée à l'agent de la DGAC ou de Météo-France vivant seul, sans enfant à charge, il représente ainsi **1,3** part.

- Une majoration d'une demi-part est accordée aux adultes reconnus en situation de handicap.

- Une part supplémentaire est accordée :

- au parent isolé
- pour chaque enfant en situation de handicap.

